

Procès-verbal de la première assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier de Maizerets tenue le mardi 17 janvier 2023 à 19 h, au Centre Monseigneur Marcoux, 2025, rue Adjutor-Rivard

## **PRÉSENCES**

### Membres avec droit de vote

M. Martial Van Neste	Vice-président (2023)
Mme Liane-Clarisse Mouchon	Secrétaire cooptée (2023)
M. Samuel Clavet-Labrecque	Administrateur (2023)
Mme Marie-Joëlle Hotte	Administratrice (2024)
Mme Joséphine Hénault	Trésorière (2023)
Mme Ève Duhaime	Administratrice (2024)
M. Marc-André Dupont	Administrateur (2024)
Mme Claudia Larochelle	Administratrice cooptée (2023)

### Membre sans droit de vote

M. Claude Villeneuve	Conseiller municipal du district de Maizerets–Lairet (virtuel)
----------------------	--

## **IL Y A QUORUM**

### **ABSENCE**

Mme Marie-Hélène Deshaies	Présidente (2023)
---------------------------	-------------------

### Assistaient également :

M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
Mme Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées, 3 personnes assistent à la rencontre.

## Ordre du jour

23-01-01	Ouverture de l'assemblée
23-01-02	Adoption du procès-verbal du 22 décembre 2022
23-01-03	Points de suivi
23-01-04	Proposition en lien avec la baignade au bassin Louise
23-01-05	Développement du carrefour saint-pascal
23-01-06	Cooptation
23-01-07	Période de questions du public
23-01-08	Période du conseiller municipal
23-01-09	Enjeux d'aménagement du quartier
23-01-10	Vie communautaire
23-01-11	Tour des comités
23-01-12	Trésorerie
23-01-13	Varia
23-01-14	Levée de l'assemblée

## Procès-verbal

### **23-01-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le vice-président, M. Martial Van Neste, souhaite la bienvenue à tous. Il y a quorum.

Les points 4, 5 et 6 sont ajoutés à l'ordre du jour. Le point Demande d'opinion – Révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier est reporté à la prochaine assemblée.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Pour alléger les réunions et à moins d'indication contraire, les noms des personnes qui proposent et qui appuient les résolutions ne sont plus indiqués au procès-verbal comme le suggère le [Guide de participation - Conseil de quartier](#) (2018, p. 71).

### **23-01-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 DÉCEMBRE 2022**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 22 décembre 2022.

### **23-01-03 POINTS DE SUIVI**

**Domaine Beauséjour** – L'ascenseur de la résidence de six étages de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) du 2355, boulevard Sainte-Anne, le Domaine Beauséjour, est toujours en panne. M. Villeneuve mentionne que d'autres édifices de l'OMHQ qui sont du même âge (40 ans et plus) pourraient aussi être problématiques.

L'OMHQ a accusé réception de la résolution [22-CA-37](#) du conseil de quartier qui réclame une enquête sur les pratiques d'entretien préventif de l'organisme. Une réponse est attendue sous peu.

**Consultations de la Canardière** – La Ville a accepté la recommandation du conseil de quartier ([résolution 22-CA-38](#)) de rendre disponibles, dans les jours qui suivent, les mémoires et autres documents déposés dans le cadre des consultations. Le conseil déposera plusieurs documents qui n'ont pas été rendus publics (grille d'analyse, politique d'écoquartier, recommandations concernant la décontamination, etc.).

**Projet immobilier de la rue des Moqueurs** – Le conseil municipal a entériné le 16 janvier les modifications requises au Plan particulier d'urbanisme (PPU) (R.V.Q. 3114, [sommaire](#)). Le conseil d'arrondissement doit pour sa part se prononcer prochainement sur le règlement d'urbanisme (R.C.A. 1V.Q. 471). Le conseil de quartier s'était montré en faveur des modifications le [22 décembre dernier](#) en soulignant toutefois l'importance d'augmenter le nombre de logements réellement abordables dans le quartier ainsi que le pourcentage d'aires vertes pour atteindre un indice de canopée de 40 %. Ces recommandations ont été partagées avec les élus ([rapport de la consultation](#)).

**Projet pilote – Date des séances du conseil municipal** – Le conseil municipal va de l'avant en février 2023 avec son projet pilote de modification de son agenda malgré la recommandation du conseil de reporter ce projet pilote en septembre (résolution [22-CA-36](#)). La Ville a indiqué qu'il s'agit d'un projet pilote qui sera évalué dans six mois. Un sondage sera alors effectué auprès des citoyens dont les conseils de quartier. Le conseil municipal prendra par la suite la décision d'aller de l'avant avec le projet pilote ou de proposer des alternatives.

### **23-01-04 PROPOSITION EN LIEN AVEC LA BAINNADE AU BASSIN LOUISE**

M. Louis H. Campagna, président du conseil de quartier de Saint-Roch, sollicite l'appui des neuf conseils de quartier de l'arrondissement La Cité-Limoilou relativement à deux propositions concernant le bain portuaire, un équipement de loisirs estival qui rehausse la qualité de vie de tout le centre-ville et de l'arrondissement. M. Campagna est accompagné de M. Michel Beaulieu, biologiste et porte-parole de la Société des gens de baignade pour le bain portuaire ([Radio-Canada, 31 mai 2022](#)).

L'objectif visé est la pérennisation du bain portuaire par une implication accrue de la Ville de Québec et la publicisation des données sur la qualité de l'eau.

M, Campagna rappelle que le projet de bain portuaire inauguré le 1<sup>er</sup> juillet 2022 a connu un franc succès tout au long de l'été, comme en témoigne le bilan réalisé en novembre dernier ([Le Soleil](#)). L'eau s'est maintenue entre 20 et 24 degrés Celsius et sa qualité a été bonne pour la baignade à tous les jours, les valeurs de concentration en coliformes fécaux étant largement en deçà de la valeur limite fixée à 200 UFC/100 ml. La moyenne observée sur les 65 jours de relevés effectués entre le 9 mai et le 1<sup>er</sup> septembre 2022 a été de 25 unités seulement ([résultats été 2022](#)).

Les avantages du bain portuaire sont sa proximité du centre-ville et du bassin touristique, son eau non chlorée et ses corridors de nage qui comptent 50 m de longueur et des murs de poussée. On prévoit améliorer les installations sanitaires et ajouter de nouveaux espaces de détente ainsi que différentes zones de baignade de moindre profondeur.

La Ville de Québec a contribué avec le Port de Québec à l'aménagement du bassin portuaire en contribuant aux infrastructures et à l'échantillonnage de la qualité de l'eau. Elle pourrait s'impliquer davantage, en épaulant le Port de Québec au niveau de la masse salariale. Elle pourrait également rendre publiques les données de qualité de l'eau au fur et à mesure qu'elles sont disponibles comme

il se fait dans la région de Montréal ([portail Qualo](#)). Les deux résolutions proposées vont dans ce sens.

### **Questions et commentaires**

La qualité de l'eau du bassin Louise est comparable, sinon meilleure que celle de la baie de Beauport. On se baigne deux jours sur trois à la baie de Beauport comparativement à tous les jours au bassin Louise.

Avec le réchauffement climatique qui s'accroît d'année en année, tous les points d'eau doivent être mis à contribution, et tout ce qui concerne le fleuve est une excellente opportunité pour les citoyens de se le réapproprier, d'en faire usage et d'en prendre soin. L'avantage du bassin Louise est qu'il demande moins d'entretien qu'une piscine. La Ville devrait s'assurer que l'accès au bain portuaire demeure gratuit, contrairement à ce qui s'est passé à la baie de Beauport.

À la question de savoir pourquoi la Ville devrait investir financièrement dans le projet à la place du Port de Québec qui a les moyens, on répond que le Port est prêt à continuer d'investir dans les infrastructures mais que sa mission première est de gérer les installations portuaires. Il est plutôt de la mission de la Ville d'animer la place et d'assurer la pérennité de l'activité pour les citoyens et pour les touristes.

Quant à la qualité de l'eau, la Ville refuse de partager publiquement les données, alors qu'elles sont accessibles à Montréal depuis une vingtaine d'années. On a maintenant des données ouvertes pour la qualité de l'air, il en faudrait également pour la qualité de l'eau.

### **RÉSOLUTION 23-01-01**

#### **Concernant une recommandation à la Ville de Québec de contribuer financièrement aux coûts d'opérations du bain portuaire l'Oasis du Port de Québec**

CONSIDÉRANT la qualité de vie dans l'arrondissement La Cité-Limoilou et le besoin des gens du centre-ville de se rafraîchir l'été, particulièrement face aux enjeux grandissants des chaleurs estivales liées au dérèglement climatique ;

CONSIDÉRANT l'appui du conseil de quartier de Saint-Roch au projet de bain portuaire de l'Oasis du [Village Nordik](#) du Port de Québec (CA22-05-36, [mai 2022](#)) ;

CONSIDÉRANT le [succès de la première année d'opération](#) du bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec (OBNL) ;

CONSIDÉRANT l'accès facile à ce bain portuaire en 18 minutes en bus, 14 minutes à vélo et 46 minutes à pied depuis le centre du quartier Maizerets ;

CONSIDÉRANT les qualités en développement durable et en innovation de ce projet, les nouvelles phases en réalisation et à venir et le risque assumé par le Port de Québec lors de la mise en œuvre de ce projet ;

CONSIDÉRANT la reconnaissance des contributions de la Ville de Québec en infrastructure et en mesure de qualité de l'eau ;

CONSIDÉRANT le constat qu'une large partie des frais d'opération du bain portuaire est constituée de la masse salariale des surveillants-sauveteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec gère déjà des équipes de surveillants-sauveteurs sur l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT l'évidence que les principaux bénéficiaires du bain portuaire l'Oasis et de la sécurité de son fonctionnement sont les citoyen.ne.s de Québec qui habitent, travaillent et consomment au centre-ville ainsi que l'[industrie touristique](#) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de pérenniser ce projet d'accès et d'usage gratuit au fleuve Saint-Laurent pour les générations présentes et futures ;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Maizerets recommande à la Ville de Québec d'entrer résolument en partenariat avec le Port de Québec, dans l'intérêt de ses citoyen.ne.s, gens d'affaires et de son industrie touristique, et notamment en contribuant substantiellement au financement des coûts d'opérations du bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec (OBNL), entre autres au volet de la masse salariale des surveillants-sauveteurs qui assurent la sécurité des baigneurs. Il recommande également que la Ville de Québec garantisse indéfiniment la gratuité de l'accès au bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec pour l'ensemble de la population.

### **RÉSOLUTION 23-01-02**

**Concernant une recommandation à la Ville de Québec de diffuser, directement et sans intermédiaire, les données de qualité de l'eau au bassin Louise intérieur.**

CONSIDÉRANT la qualité de vie dans l'arrondissement La Cité-Limoilou et le besoin des gens du centre-ville de se rafraîchir l'été, particulièrement face aux enjeux grandissants des chaleurs estivales liées au dérèglement climatique ;

CONSIDÉRANT l'appui du conseil de quartier de Saint-Roch au projet de bain portuaire de l'Oasis du [Village Nordik](#) du Port de Québec (CA22-05-36, [mai 2022](#)) ;

CONSIDÉRANT le [succès de la première année d'opération](#) du bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec (OBNL) ;

CONSIDÉRANT les [résultats favorables de qualité de l'eau](#) constatés au bassin Louise intérieur pendant tout l'été 2022 ;

CONSIDÉRANT l'exemple du [portail Qualo](#) à Montréal ;

CONSIDÉRANT la pertinence pour l'intérêt public de réaliser un changement dans l'imaginaire de la population à propos de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent ;

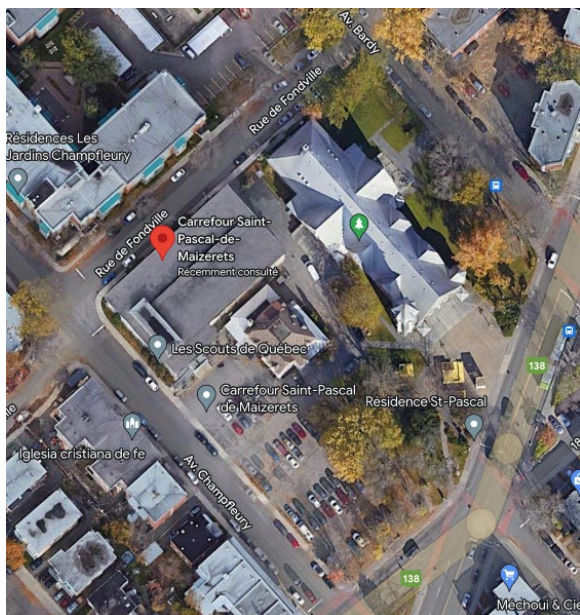
CONSIDÉRANT la campagne de mesure de la qualité de l'eau réalisée en 2022 par la Ville de Québec et le financement de cette campagne de saisie et d'analyse des échantillons d'eau par les contribuables de Québec ;

CONSIDÉRANT le refus actuel, inexpliqué, de la Ville de Québec de diffuser directement, immédiatement et sans autre intermédiaire les données de qualité de l'eau du bassin Louise intérieur obtenues grâce à des fonds publics ;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Maizerets demande à la Ville de Québec de rendre disponibles sans délai et sans intermédiaire superflu les données de qualité de l'eau qu'elle compile sur l'ensemble de son territoire, et notamment au bassin Louise intérieur.

## 23-01-05 DÉVELOPPEMENT DU CARREFOUR SAINT-PASCAL

M. l'abbé Julien Guillot, curé de la paroisse de Limoilou et Mme Diane Dupuis, directrice générale de



la paroisse souhaite faire part au conseil de quartier du projet de développement envisagé par la Fabrique de la paroisse Saint-François-de-Laval concernant le carrefour Saint-Pascal de Maizerets, situé à l'angle du chemin de la Canardière et de la 18<sup>e</sup> rue.

Le projet tient compte des réflexions qui ont été formulées jusqu'à maintenant par la Ville et par le conseil de quartier afin de répondre aux attentes des citoyens.

Aucun plan n'est encore disponible mais la vision est de faire du carrefour un pôle attractif sur le tracé du tramway, un cœur vivant, multigénérationnel, écoresponsable, assorti de verdissement, de petits commerces et de services de proximité et d'un complexe résidentiel comptant de 100 à 130 logements, dont des logements abordables pour

répondre aux besoins du quartier.

Le sous-sol le permettant, on envisage également un stationnement souterrain sur deux étages.

La Fabrique souhaite poursuivre ses réflexions et ses consultations en 2023, réaliser l'étape des plans, devis et permis en 2024, et réaliser le projet en 2025.

Plutôt que de vendre le terrain à des intérêts privés, la Fabrique tenait à ce qu'il demeure proche des citoyens afin de respecter le souhait des donateurs du terrain à l'origine. Par sa position géographique, le site représente la porte d'entrée du quartier. Il revêt un caractère symbolique qu'il est important de conserver et de mettre en valeur au bénéfice de la communauté. La présence d'une station de tramway à proximité va certainement contribuer à assurer une certaine pérennité du culte à l'église Saint-Pascal-de Maizerets.

Un stationnement de surface pourrait être nécessaire pour les besoins de fréquentation de l'église  
Un accès sera éventuellement demandé à la Ville pour accéder au stationnement du côté de l'avenue Bardy

### Questions et commentaires

Le bâtiment existant sur le site sera complètement démoli en raison de la désuétude du système électrique et de la fenestration sans compter les coûts prohibitifs de décontamination de l'amiante.

L'idée de services de proximité et de mixité intergénérationnelle est très intéressante et cadre bien avec les valeurs du quartier. Le logement social pourrait mieux convenir aux besoins du quartier que le logement abordable afin de permettre aux locataires de bénéficier de subventions.

Un stationnement souterrain est une bonne idée pour conserver ou développer la canopée et réduire les îlots de chaleur.

La multiplicité des usages et la synergie avec l'église rendent le projet intéressant. Aux dires des urbanistes, une place publique ne fonctionne que s'il y a au moins 10 raisons d'y aller.

M. Villeneuve est heureux que la Fabrique ait décidé développer le terrain plutôt que de le vendre. Il souligne à cet égard les projets inspirants réalisés dans le quartier par une équipe de design urbain de l'Université Laval. Cette expérience pourrait être partagée lors d'une prochaine assemblée du conseil de quartier.

M. Van Neste remercie chaleureusement les représentants de la paroisse pour ces informations. Il ajoute en terminant que le conseil de quartier pourrait servir de courroie de transmission pour des contacts éventuels avec des générateurs d'idées et de financement. M. Leclerc ajoute que la Ville pourrait être mise à contribution pour les activités de consultation et de participation publique.

### **23-01-06 COOPTATION**

Mme Claudia Larochelle, résidente du quartier depuis 2014, a posé sa candidature comme membre cooptée et celle-ci est conforme.

Mme Larochelle est coordonnatrice du Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD) de l'Université Laval. Elle est principalement intéressée par la sécurité des piétons autour des écoles et par le projet Innovitam.

### **RÉSOLUTION 23-01-03**

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Mme Claudia Larochelle à titre de membre cooptée est complète et conforme ;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer Mme Claudia Larochelle comme administratrice cooptée au sein du conseil d'administration du conseil de quartier. Son mandat commence maintenant et se termine en avril 2023.

### **23-01-07 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question ni commentaire.

### **23-01-08 PÉRIODE DU CONSEILLER MUNICIPAL**

**Conseil municipal** – M. Claude Villeneuve mentionne qu'il n'a pu se présenter au conseil municipal du 16 janvier pour des raisons de santé. Mme Alicia Despins a fait une intervention en son nom pour insister sur l'urgence logement dans le secteur de Maizerets en lien avec les consultations de la Canardière portant sur l'habitation. Tous les aménagements et les investissements prévus dans le secteur risquent de chasser des gens. Il faudrait des engagements conséquents en matière d'habitation de la part de la Ville.

**École Jeunes-du-Monde** – Mme Thérèse Richer de l'Évasion Saint Pie-X a signalé des enjeux de circulation autour des habitations Saint-Pie-X et en direction de l'école des Jeunes-du-Monde. Elle pourrait être contactée dans le cadre de l'atelier sur les enjeux de sécurité autour de l'école.

### **23-01-09 ENJEUX D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER**

- **InnoVitam et consultations de la Canardière**

Les séances de consultation sur la [Vision d'aménagement pour les quartiers de la Canardière](#) se poursuivent sur le thème de l'habitation, le 19 janvier, sur l'environnement le 31 janvier et sur l'économie sociale et le centre autogéré le 1<sup>er</sup> février.

Quelques membres du conseil ont assisté à la séance du 7 décembre. On déplore toujours que les 15 terrains ne fassent pas partie de la consultation, mais au moins, les rapports de décontamination ont été déposés.

Contrairement à d'autres consultations du même type, celles-ci sont intéressantes à cause de la mobilisation de citoyens et de groupes de citoyens sur différents enjeux.

Il serait intéressant pour la rencontre du 19 janvier que le conseil aborde le potentiel de logement et de verdissement du côté ouest du boulevard Henri-Bourassa et qu'il présente à celle du 31 janvier ses idées ou ses propositions sur la foresterie, le verdissement et le corridor de biodiversité du quartier.

- **Terrain de l'ancien centre communautaire Mgr-Marcoux**

Voir le point sur le développement du carrefour Saint-Pascal.

- **Dossier tramway**

Les prochaines séances d'informations auront lieu sur les travaux préliminaires d'infrastructures urbaines requis sur différentes portions du tracé du tramway.

- **Dossier Dufferin-Montmorency : boulevard urbain et 3e lien** – s.o.
- **Forêt urbaine jonction Lairet-Maizerets** – s.o.
- **Terrains Hydro-Québec Henri-Bourassa** – s.o.
- **Enjeux de circulation**

**École Jeunes-du-Monde** – Une séance du conseil d'établissement de l'école aura lieu le 24 janvier. Mme Hénault y assistera pour présenter le projet d'atelier du conseil de quartier sur les enjeux de sécurité autour de l'école et pour recueillir les préoccupations des parents. Il sera également question des rues-écoles, comme cela se fait dans certains secteurs à Montréal. Il s'agit de fermer des tronçons de rues pendant les heures d'affluence scolaire le matin et le soir. Ce type de projet est très bien documenté sur le site [Centdegrés](#) consacré aux rues écoles et aux rues ludiques.

Mme Hénault doit également préciser les détails de l'atelier avec la personne ressource retenue.

Elle mentionne en terminant que les panneaux lumineux installés cet été à proximité de l'école ont finalement été branchés récemment, mais la limite de vitesse affichée était de 50 km/h au lieu du 30 km/h prévu. L'entrepreneur aurait omis de changer la limite par défaut.

- **Avenues Mont-Thabor et Émérillon** – s.o.
- **Qualité de l'air dans le quartier**

Dans le cadre du projet Mon environnement Ma santé, plusieurs réunions ont été planifiées d'ici la fin mars en vue de la publication des résultats des analyses qui pourrait avoir lieu en avril.

## **23-01-10 VIE COMMUNAUTAIRE**



- **Oasis St-Pie X** – s.o.

- **Murales**

Les symboles retenus pour le logo du conseil de quartier sont le vélo, l'arbre et le canard. Mme Duhaime transmet ces informations à McGrou en vue d'obtenir les autorisations d'utilisation.

- **Centre Monseigneur-Marcoux et Frigo-partage**

Une demande d'aide financière pour le frigo-partage a été déposée par le Centre Monseigneur-Marcoux. Mme Duhaime va s'informer des besoins et du montant requis.

Le Centre a réservé des espaces de rangement au nom du conseil et rédigé une entente de location qui contient les heures de fréquentation possibles. La location est gratuite. Mme Mouchon est autorisée à signer l'entente.

#### **RÉSOLUTION 23-01-04**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil d'administration autorise Mme Liane-Clarisse Mouchon à signer au nom du conseil d'administration l'entente de location sans frais d'espaces de rangement au Centre Monseigneur-Marcoux.

- **Rendez-vous Limoilou**

Il y a eu en décembre une rencontre sur l'image identitaire. Une ébauche du plan d'action sera déposée au comité de gestion qui se réunit le 19 janvier. La rédaction du portrait est en cours et devrait se terminer en mars. On peut toutefois avoir accès aux constats sur demande. On est toujours à la recherche d'un fiduciaire en remplacement du Patro. Deux candidatures sont à l'étude en plus de la possibilité de créer un organisme à but non lucratif mais ce processus est très long.

- **Maizerêve**

Le calendrier des rencontres est encore à préciser.

- **Fête hivernale**

La fête aura lieu le samedi 11 février 2023, de 12 à 16 h. Le conseil disposera d'un abri et s'occupera du café. M. Clavet-Labrecque s'occupe de contacter le Oui Oui Café et Mme Hotte, de trouver un thermos. Mme Mouchon et M. Dupont seront sur place le 11.

#### **23-01-11 TOUR DES COMITÉS**

- **Verdissement**

Il y aura le 18 janvier à 12 h, une assemblée générale de l'organisme Emprises – Espaces urbains dont le conseil a appuyé le projet de requalification d'espaces de plantation le [15 novembre 2022](#). À cette occasion, il a également exprimé le souhait de se joindre au conseil d'administration de l'organisme.

Le lancement du [Collectif Canopée](#) aura lieu à la fin janvier à l'hôtel Plaza.

- **Table de concertation Vélo**

Une rencontre est prévue prochainement avec le Bureau de projet concernant l'insertion du vélo dans le projet de tramway.

- **Limoil'air**

Des fonds ont été accordés par la Caisse Desjardins pour rendre les données plus accessibles et compréhensibles.

- **Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR)**

Les données de la campagne d'échantillonnage de septembre ont été présentés à la rencontre du 22 décembre. Toutes les normes sont respectées sauf celles l'arsenic et des chlorobenzènes, mais l'impact sur l'air ambiant est très faible (dans un rapport de 2,2 pour l'arsenic comparativement à 1 000 microgrammes de particules par m<sup>3</sup> à la fonderie de Rouyn-Noranda).

Un plan et un budget pour des mesures supplémentaires de qualité de l'air ont également été présentés par la Ville.

- **Comité Vigilance sur les activités portuaires (CVAP) – s.o.**

- **[Table citoyenne Littoral-Est](#)**

La table a été très active en janvier et a tenu des activités parallèlement à celles organisées par la Ville dans le cadre des consultations de la Canardière. Une manifestation a également eu lieu sur la question du logement et sur la gentrification qui menace le quartier.

## **23-01-12 TRÉSORERIE**

La subvention de fonctionnement de 2 500 \$ pour 2023 a été reçue de la Ville et encaissée.

- **Paiement de facture**

### **RÉSOLUTION 23-01-05**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement de 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 17 janvier 2023.

- **Résolutions annuelles**

### **RÉSOLUTION 23-01-06**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier recoure au service d'une secrétaire de rédaction pour la rédaction des procès-verbaux et la tenue de livres en 2023 au tarif de 110 \$ par procès-verbal effectif à compter de février 2023.

### **RÉSOLUTION 23-01-07**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier autorise pour l'année 2023 la trésorière, Mme Joséphine Hénault ou son remplaçant, à remplir et transmettre les déclarations de mise à jour du conseil de quartier au Registraire des entreprises du Québec.

### **RÉSOLUTION 23-01-08**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier nomme M. Daniel Leclerc ou son substitut désigné comme président d'élection pour l'assemblée générale annuelle et les assemblées spéciales d'élection de 2023.

### **RÉSOLUTION 23-01-09**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de fixer l'assemblée générale annuelle au mercredi 26 avril 2023 à 19h au Domaine Maizerets.

**23-01-13 VARIA**

Les prochaines assemblées du conseil de quartier se tiendront le 4<sup>e</sup> mercredi du mois au Domaine Maizerets.

**23-01-14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00. La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le mercredi 22 février 2023.

*M. Martial Van Neste*  
Vice-président

*Mme Liane-Clarisse Mouchon*  
Secrétaire